Image not found or type unknown

Taxe habitation séparation concubins

Par **tiloff**, le **13/03/2014** à **20:20**

Bonjour,

mon ex-conjoint doit payer la taxe d'habitation 2013 à son nom,(où sont notés ses revenus et nos 2 enfants). Je n'ai jamais rien rempli de mon côté bien que nos 2 noms figurent sur la taxe foncière (notre maison était aux 2 noms). Il a quitté la maison le 15 février 2013 alors que j'avais racheté celle-ci le 12 février. Il me réclame la somme proratisée c'est-à-dire le 10,5/12ème de la taxe.
Peut-il m'obliger à payer puisque je n'apparais pas sur l'avis ? Je n'arrive pas à avoir une réponse précise des impôts ou du moins par écrit.
Tiloff

Par **moisse**, le **13/03/2014** à **20:34**

Bonsoir,
Le partage n'est prévu nulle part.
Si vous voulez partager la TH, il faut faire du 50/50 car la taxe est due pour la présence au 01/01 et pour toute l'année.
Ainsi votre ex-conjoint n'a rien payé comme TH pour son nouveau domicile.
La taxe foncière peut être proratisée si c'est prévu dans les conditions de la mutation, ce qui est souvent l'usage.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés